

« L'ignorance coûte plus cher que l'information »

John F. Kennedy

Point de vue

Quelle réforme de l'audit en Europe ?

■ Par Edouard de Lamaze, avocat et conseiller économique et social européen

« **L**e statu quo n'est pas une option pour le monde de l'audit » avait annoncé l'hiver dernier le Commissaire au Marché Intérieur et aux Services, Michel Barnier, qui présentera dans les prochaines semaines une proposition législative en ce sens.

La dimension d'intérêt public de cette activité est largement reconnue. Comment restaurer les conditions de la confiance ? Comment renforcer la fiabilité des audits ?

Certaines évidences peuvent être rappelées, et d'abord la nécessaire prééminence du fond sur la forme, de la réalité économique sur le référentiel applicable. Un effort est à faire en ce sens.

Faut-il aller plus loin, en incluant dans la mission de l'auditeur le contrôle de l'information relative au risque ? Cela nous semble nécessaire.

En révélant certains risques de conflits d'intérêts, la crise oblige, en outre, à mieux garantir les conditions externes de l'indépendance : celle-ci doit être désormais visible, évidente, elle ne peut plus être seulement présumée. Que l'auditeur soit nommé et rémunéré par l'entreprise contrôlée est-il en soi un problème ? Pas forcément, à condition de renforcer le rôle du comité d'audit dans le processus de désignation, comme le recommandent le Parlement européen et le CESE.

De même, faut-il interdire le cumul des mandats (audit et non-audit) reçus d'une même entreprise ? Une solution moins radicale ne serait-elle pas plus appropriée ? Ne serait-il pas envisageable de confier également au comité d'audit le soin de décider d'autoriser ou non la prestation de services autres que d'audit ?



Parallèlement, l'obligation de lancer un appel d'offres à intervalle régulier (6-8 ans) pour renouveler le contrat d'audit – piste, à nos yeux, préférable à celle d'une rotation obligatoire – permettrait de conforter cette indépendance.

Déconcentrer le marché, favoriser l'essor des petits et moyens cabinets d'audit est un enjeu tout aussi essentiel. En tant que représentant des professions libérales françaises au CESE, je peux dire que peu

de professionnels libéraux sont davantage confrontés à la concurrence des multinationales que les auditeurs ! Les Big Four auditent 99 entreprises sur les 100 qui composent l'indice FTSE 100. En Allemagne, on peut même parler de Big Two.

“ Favoriser l'essor des petits et moyens cabinet d'audit est un enjeu essentiel ”

L'une des pistes avancée par la Commission, et qui, selon nous, doit être encouragée, est le système de l'audit conjoint consistant, pour les grandes entreprises,

à se faire auditer par deux cabinets différents, dont l'un au moins ne ferait pas partie des Big Four. Grâce au principe du « double regard », la qualité et l'indépendance s'en trouveraient renforcées.

La reconfiguration du marché de l'audit repose *in fine* sur une meilleure reconnaissance des petits et moyens cabinets. L'attribution d'un label de qualité européen attestant de la compétence nécessaire pour procéder à l'audit d'une grande entreprise pourrait y aider.

Nous savons que la Commission attache une importance particulière à ce que les petits cabinets bénéficient de meilleures conditions pour affronter la concurrence. Espérons qu'elle aura su tenir compte de nos recommandations.

Cette semaine

- **Promotions chez Cleary** : la fidélité récompensée (p2)
- **Quatre cabinet sur la reprise** d'Anovo par Butler Capital partners (p3)
- **De nombreux conseils** sur la restructuration de Wockhardt France (p4)
- **Droit de l'environnement** : l'avocat répond présent (p5)
- **Philippe Brunswick**, managing partner de Brunswick Société d'Avocats (p6)

2,1 Mds

C'est, en euros, la somme de capitaux propres que la Société Générale a promis de dégager au cours des 9 prochains mois, pour atteindre les nouveaux standards de l'Autorité bancaire européenne. A cette fin, la banque a décidé de ne pas verser de dividendes aux actionnaires sur 2011.